

A la fin de février, le département d'État des États-Unis diffusait un « Livre blanc » spécial intitulé: « L'ingérence communiste au Salvador ». Ce Livre blanc est la première grande déclaration de principe de l'administration Reagan et reflète la détermination de cette dernière de mettre une limite au communisme international en Amérique centrale.

Tandis que le président Reagan proclame que le Salvador ne sera pas un autre Vietnam, le Livre blanc dépeint de la situation mondiale un tableau presque identique à celui qui nous a entraîné dans la guerre du Vietnam. Le Livre blanc lui-même ressemble beaucoup à un autre Livre blanc publié par le département d'État il y a plus d'une quinzaine d'années pour justifier l'intervention américaine dans le conflit vietnamien. En 1965, le département d'État avait diffusé un Livre blanc intitulé: « Aggression du Nord: comment le Vietnam du Nord cherche à conquérir le Vietnam du Sud. » Ce document sur le Vietnam, à l'instar du Livre blanc sur le Salvador, imputait la guerre qui faisait rage dans le Sud à l'intervention de forces extérieures et a servi à justifier la concentration massive de forces américaines au Vietnam du Sud.

Les Américains s'inquiètent beaucoup de la situation actuelle. M. Brady, avant d'être blessé dans l'attentat contre le président, venait de publier un rapport selon lequel plus de 96 p. 100 des lettres envoyées au département d'État condamnaient les activités des Américains au Salvador. C'est le général Haig qui a communiqué ces renseignements à notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

● (2220)

On s'est posé des questions sur la façon dont M. Haig voit la situation au Salvador. L'une d'elles a été publiée le 31 mars dernier dans le *Globe and Mail*. C'est un article du *New York Times Service* écrit par Anthony Lewis. On a questionné le Général Haig sur la mort de quatre religieuses américaines, qui était l'une des principales raisons pour lesquelles la population américaine s'intéressait à ce petit pays d'Amérique latine. Je vais citer un extrait de cet article qui se lit comme suit:

Le secrétaire d'État témoignait devant le comité des affaires étrangères de la Chambre. Il a dit: « J'aimerais pouvoir vous dire que d'après certaines données de l'enquête on pourrait croire que le véhicule dans lequel les religieuses avaient pris place aurait peut-être essayé de forcer un barrage routier ou aurait peut-être pu, par inadvertance, en avoir l'air, ce qui aurait provoqué un échange de coups de feu que les responsables de ces morts auraient peut-être voulu par la suite dissimuler. Et cela aurait pu se passer à un très faible niveau de compétence et de motivation par rapport à l'ensemble de la situation proprement dite. Mais les faits connus à ce sujet ne sont pas assez précis pour permettre à quiconque de tirer une conclusion définitive. »

Ce témoignage contredirait carrément ce que l'ex-ambassadeur américain au Salvador, Robert White, a dit. Il a accusé les idéologues de droite du gouvernement Reagan de l'avoir fait renvoyer du corps diplomatique. White prétend que ses difficultés ont commencé quand il a critiqué l'enquête salvadorienne sur le viol et le meurtre des quatre missionnaires américaines. Il a dit que si, pour garder son poste, il lui fallait continuer à collaborer pour cacher les responsables de cet acte de barbarie, c'était trop lui demander.

D'après les défenseurs des droits de la personne du Salvador, quelques jours à peine avant les meurtres, deux des Américaines auraient rencontré White en privé pour lui fournir des preuves photographiques de la complicité des forces de l'ordre à la violence déchaînée dans le pays.

L'ajournement

En somme, monsieur l'Orateur, il me semble que lorsqu'il a parlé de cet incident, le général Haig a complètement déformé les faits. Je suis consterné de voir que notre gouvernement l'ait cru sur parole pour prendre une décision sur l'orientation à donner à notre politique dans cette partie du monde.

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, par votre entremise, j'aimerais demander au député de Saskatoon-Est (M. Ogle) de préciser sa pensée. Il a certes lu beaucoup de déclarations. Je comprends vos arguments, mais il y a une question en particulier . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre je vous prie. En toute déférence, je demanderais au secrétaire parlementaire de s'adresser à la présidence.

M. Frith: Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je demanderais au député de Saskatoon-Est de préciser sa question. Il a avancé plusieurs points au cours des sept ou huit dernières minutes, mais je crois ne pas avoir tout à fait saisi la portée de sa question.

M. Ogle: Monsieur l'Orateur, ma question est la suivante. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures continuera-t-il d'accepter des données de ce genre sur les événements survenus en Amérique centrale, données qui ne sont pas ce que je pourrais appeler dignes de foi, ou va-t-il chercher à obtenir d'autres renseignements qui correspondent peut-être plus exactement à la situation véritable?

Je prétends qu'à moins de pouvoir rendre notre propre gouvernement crédible au lieu de nous contenter d'emboîter le pas aux États-Unis en l'occurrence, nous perdrons notre prestige auprès des pays émergents dans le monde entier. Les pauvres d'Amérique latine se rendent compte de ce qui se passe là-bas . . .

M. l'Orateur adjoint: La présidence a fait preuve d'une certaine latitude, mais le député a épuisé son temps de parole. Le secrétaire parlementaire a quelques instants pour répondre.

M. Frith: Monsieur l'Orateur, à propos des questions concernant la politique du Canada envers le Salvador, j'ai été chargé de rappeler aux députés que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait une déclaration définitive sur la politique canadienne à l'égard du Salvador le 9 mars 1981. Cette politique n'a subi aucun changement essentiel depuis, et je renvoie les députés à cette déclaration s'ils veulent obtenir des précisions.

A part cela, il n'y a absolument aucun rapport entre les autres remarques préparées par le ministère et la question que le député de Saskatoon-Est a posée.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 25, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)